



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 06 juillet 2023

Le six juillet deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 2 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 10- Votants : 16

Présents : M. Benoît COUTEAU, maire, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M. Pascal BOUTON, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, adjoints au Maire, M. Rodolphe BORRÉ, M. Christian MAILLARD, M. Richard LOPEZ, M. Vincent CAILLÉ, Mme Sylvie CHATELLIER.

Absents excusés : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à M. Benoît COUTEAU), Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE (pouvoir donné à M. Stéphane ENTÈME), M. Sébastien BESSON (pouvoir donné à Mme Hélène QUÉMÉRÉ), Mme Linda GABORIAU (pouvoir donné à M. Pascal BOUTON), Mme Gwladys ROUSSEAU BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD), Mme Servane CHESNEAU (pouvoir donné à M. Rodolphe BORRÉ).

Secrétaire de séance : M. Christian MAILLARD

**2023-07-06-011 – CONVENTION DE FONCTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT D'UN PRIX BD JEUNESSE
PLURI COMMUNAL DES COMMUNES**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre du Projet Culturel de Territoire (PCT) et dans la perspective de créer un réseau de lecture publique, les 15 bibliothèques implantées sur le territoire de l'Agglomération Clisson Sèvre et Maine ont collaboré depuis 2020 autour d'un projet commun : l'organisation d'un Prix BD Jeunesse, le Prix Plume d'Oh ! coordonné et financé par le service Culture de l'Agglomération Clisson Sèvre et Maine.

En 2021, lors de la finalisation du PCT, l'Agglomération Clisson Sèvre et Maine a décidé de ne pas intégrer l'animation d'un réseau de lecture publique dans le projet culturel de territoire et ainsi de ne plus porter et coordonner le prix Plume d'Oh ! à partir de juin 2022.

Dans le cadre du rayonnement de la lecture publique sur le territoire, 13 bibliothèques municipales appartenant à l'Agglomération Clisson Sèvre et Maine (Aigrefeuille-sur-Maine, Bousay, Clisson, Gétigné, Gorges, Haute-Goulaine, La Haye-Fouassière, La Planche, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, Remouillé, Saint-Hilaire-de-Clisson et Vieilleville) souhaitent poursuivre leur travail de cohésion et de collaboration autour du projet fédérateur d'un Prix BD jeunesse.

La présente convention a vocation à définir :

- Le fonctionnement du prix BD Jeunesse



- Les modalités de mise à disposition réciproque des moyens humains, matériels et financiers

La convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2023.

Le budget prévisionnel du projet a été établi de la manière suivante :

Dépenses		Recettes		
Achat de 2 jeux de BD (1 par BDLA, 1 par coordination)	2 400 €	Engagement des communes	4 340 €	35,0%
1 poste de coordination Gorges	4 500 €	Département de Loire-Atlantique	3 100 €	25,0%
Remise du Prix avec spectacle (spectacle & technique)	5 000 €	DRAC	1 860 €	15,0%
Location de la salle lors de la remise du prix	0 €	Clisson Sèvre et Maine Agglo	3 100 €	25,0%
Communication (création et déclinaison)	0 €			
Communication (impression et diffusion)	500 €			
TOTAL	12 400 €		12 400 €	

	Population	Participation par commune
Remouillé	1992	170 €
Monnières	2290	195 €
St Hilaire de Clisson	2350	200 €
Boussay	2731	233 €
La Planche	2771	236 €
Maisdon sur Sèvre	3050	260 €
Gétigné	3807	325 €
Vieillevigne	4085	349 €
Aigrefeuille sur Maine	4152	354 €
La Haye Fouassière	4802	410 €
Gorges	5115	436 €
Haute-Goulaine	6050	516 €
Clisson	7676	655 €
	50871	4 340 €

A titre indicatif, pour l'année 2023, sur la base du budget prévisionnel précité, la répartition s'effectuera comme suit :

La commune pilote adressera tous les justificatifs nécessaires au contrôle des dépenses et des recettes liés au projet. La commune pilote adressera à chacune des communes un titre de recettes avant le mois de juin de l'année suivante.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le projet de convention de fonctionnement et de financement d'un prix bd jeunesse pluri communal des communes.

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE MONNIÈRES



Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le 18/07/2023

ID : 044-214401002-20230706-2023_07_06_011-DE



Délibération n°2023-07-06-011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le projet de convention présenté ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à prendre toutes les mesures afférentes à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance
Christian MAILLARD

Le Maire
Benoît COUTEAU